

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,

de las Cámaras n. 34.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 patacons par mois.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO. ON INSÉRERA GRATIS LES AVIS DE MM. LES ABONNÉS.

Amanach Français.

Mercrèdi 7 (1795). — Passage du Pô, par le général Bonaparte, contre les Autri chiens.

NAVIRES DU HAVRE. ATTENDUS ICI.

Les Deux frères unis, 23 février.

MONTVIDEO.

5 mai 1845.

THEATRE.

UN DUEL. — ROLAND. — L'HERCULE.

Parfait : tel est le mot que dimanche soir répétaient toutes les bouches après le dernier acte d'un duel sous Richelieu. Ce simple éloge disait plus que ne pourrait le faire notre plume inhabile. Acteurs et actrices, tout le monde s'est surpassé. Le drame de Lockroy offre des difficultés fort grandes de mise en scène, de tenue et surtout de diction; aussi, nous l'avouons, nous n'aurions pas cru que des amateurs pussent aborder sans danger les créations de cet auteur, et déjà nous blâmions intérieurement la témérité du directeur, qui n'avait pas craint de mettre à l'étude une pièce dont la réussite, confiée même à des artistes, pouvait être aussi douteuse; mais aujourd'hui que sa tentative a été couronnée d'un plein succès, nous l'en félicitons sincèrement et l'engageons de tout cœur à ne pas s'arrêter là. Nous savons combien de peines et de soins il s'est donné pour monter cette représentation, et si le public de Montevideo, cette fois peu empressés, n'a pas répondu à son appel, il a du moins pour lui la consolante satisfaction d'avoir fait tout ce qu'il était possible de faire pour fournir à l'hôpital quelques philanthropiques secours.

Nous ne dirons rien du jeu des acteurs, il faudrait une mention particulière pour chacun d'eux. Qu'il nous soit permis seulement de rendre à madame Viglezzi, chargée du rôle difficile de madame la duchesse de Chevreuse, le juste tribut d'éloges qu'elle mérite.

Toutes les phases de cette situation pénible, et pourtant si différente par fois, que l'auteur de la pièce a créées au rôle de la duchesse de Chevreuse, madame Viglezzi les a saisies avec un admirable bonheur, et les a rendues avec le talent d'une actrice consommée; tour-à-tour digne, aimante, passionnée, désespérée,

madame Viglezzi a fait passer dans l'âme des spectateurs les émotions de son personnage. Sa diction pure, facile, entraînante a remué les cœurs et même arraché quelques larmes. Qu'attendrait-on de plus d'une artiste?

Quelques jeunes spectatrices avaient bien besoin de Roland Furieux pour calmer les émotions que le drame avait soulevées en elle, et la pièce de Cogniard frères est venue fort à propos leur desopiler la rate. Ici nos acteurs amateurs sont rentrés dans leur sphère, et c'est aussi, nous le dirons, presque le genre qui convient le mieux à nos compatriotes et se met plus en harmonie avec nos goûts.

Le Français, né malin, créa le vaudeville.

Cette folie, vive, gaie, brillante, a marche avec beaucoup de rapidité et d'entrain, les acteurs semblaient prendre part à notre gaîté et ils ont tous joué leur rôle avec un ensemble, une verve et une facilité remarquables.

Que dirons-nous de l'hercule, dont nous avons plusieurs fois applaudi les étonnantes exercices. Il nous a surpris, mais par un effet contraire à celui que nous attendions. Trois ou quatre tours de force entre les deux pièces et rien de plus, et pas un de ces exercices si gracieux et si étonnants que la gymnastique lui fournit. A la fin de la soirée il nous a favorisés de quelques poses académiques, de quelques groupes formés avec le concours de madame Paul; mais, cette fois encore, notre désappointement a été grand. Le rideau qui s'élevait par deux lentes saccades pour nous laisser admirer les poses n'attendait pas que le piedestal tournant eut accompli sa révolution, et s'abaissait avec un malin plaisir au moment où le groupe modèle allait se présenter de face. On eut dit sérieusement que le machiniste avait hâte d'en finir, et qu'il était attendu à quelque rendez-vous galant.

Somme toute, la représentation a dépassé toute espérance, richesse de costumes, décors, verve des acteurs, ensemble, entrain, gaîté, tout a été pour le mieux. Il n'est pas jusqu'aux musiciens qui n'aient rivalisé d'efforts pour cette soirée et nous leur devons cette justice que jamais les divers morceaux joués n'avaient été mieux exécutés.

Les nouvelles les plus contradictoires circulent aujourd'hui par la ville, nous nous abstiendrons d'en donner aucune jusqu'à ce que mieux fondées, nous puissions les donner avec plus de certitude. Celle qui paraît

peut-être avoir plus de crédit, est celle de l'arrivée ce matin d'une embarcation qui serait venue annoncer au commandant de l'escadre sarde, que plusieurs de ses nationaux avaient été insultés à Mercedès par les soldats de Rosas et que même quelques-uns seraient tombés sous le couteau des égorgés.

Quant à ce qu'on dit de quelques faits qui se seraient passés récemment à Buenos-Ayres, nous attendrons pour en parler qu'ils soient plus sérieusement confirmés.

FRANCE.

L'archevêque de Lyon, M. de Bonald, a publié un mandement dont voici le texte : " Mandement portant condamnation d'un livre intitulé : *Manuel du droit public ecclésiastique français* par M. Dupin, et d'un écrit du même auteur intitulé : *Réfutation des assertions de M. le comte de Montalembert* dans son manifeste catholique. " Tout ce mandement est une longue distinction des principes du livre de M. Dupin, qui est condamné comme hérétique, schismatique, prébytérien. Un journal assure que M. Dupin a dénoncé le mandement de M. de Bonald au ministre de la justice et que M. Martin (du Nord) l'a déferé au conseil d'état.

— Le *Moniteur* annonce aujourd'hui que le dernier mandement de M. le cardinal archevêque de Lyon contre M. Dupin, vient d'être déferé au conseil d'état pour cause d'abus. Ce n'est pas à l'unanimité, ni sans de longues et vives résistances que cette résolution a été prise. Ses partisans dans le conseil eussent même échoué, si M. Dupin, ne voyant plus que ce seul moyen d'obtenir justice, n'avait menacé de porter lui-même l'affaire à la tribune et de faire du scandale. Racontons les faits qui se sont passés.

Il y a environ dix jours que M. Dupin reçut le mandement que M. le cardinal de Bonald avait lancé contre ses derniers écrits; en adversaire qui ne veut pas porter ses coups dans l'ombre, M. de Bonald avait lui-même fait cet envoi à M. Dupin. Les uns y verraient un acte de loyauté, d'autres une provocation. Si nous étions obligés d'avoir une opinion sur la pensée qui déterminait la conduite de M. Bonald, nous y verrions une provocation bien plutôt qu'autre chose.

Quoiqu'il en soit, M. Dupin, après avoir pris lecture du manifeste de M. de Bonald, se rendit chez M. le garde-des-sceaux et lui exposa ses nombreux griefs. Il demanda très-cathégoriquement qu'on ne le laissât pas, lui député, lui investi d'un des plus hauts emplois de l'ordre judiciaire, sous le coup d'une sorte d'excommunication morale, qui lui donnait vis-à-vis de la France une attitude incompatible avec le respect et la considération dont un procureur général à la cour de cassation a besoin d'être entouré. M. le garde-des-sceaux accueillit fort froidement cette communication; il promit seulement d'en entretenir le conseil et de prendre l'avis de ses collègues sur la plainte de M. Dupin, ne dissimulant pas qu'il serait sans doute très-difficile d'y faire droit.

En sortant de chez M. Martin (du Nord), M. Dupin courut au *Constitutionnel*, où il raconta de nouveau les

mêmes faits, demandant les secours de la publicité pour triompher des scrupules de M. Martin (du Nord) et de son hésitation à se commettre avec l'ultramontanisme. Le *Constitutionnel* promit et tint parole. C'est dans son numéro du 10 que les griefs de M. Dupin furent présentés et le ministère mis en demeure d'agir.

L'affaire, dès lors, devenait publique, et M. Martin, qui n'avait pas encore dit un mot à ses collègues, fut bien obligé de parler. Il soumit dans les faits au conseil, et après avoir exposé que la seule satisfaction que l'on put donner à M. Dupin, c'était de déferer le mandement de M. le cardinal de Bonald au conseil d'état pour cause d'abus, il déclara que, pour son compte, il était loin de prendre sur lui la responsabilité d'une pareille mesure; qu'il la croyait tout à la fois inutile et dangereuse: — inutile, parce que les décisions du conseil d'état en pareille matière, ne portant avec elles aucune sanction pénale, ne suffiraient pas pour retenir dans le devoir les prélats turbulents et fanatiques: — dangereuse, parce qu'évidemment elle arracherait à l'épiscopat de nouvelles plaintes et de nouvelles protestations, et qu'elle augmenterait les embarras et les obstacles, déjà trop nombreux, que la question de la liberté de l'enseignement a déjà fait naître sous les pas du gouvernement.

M. de Salvandy se rangea avec ardeur à cette opinion; il alla même jusqu'à dire que, s'il avait pensé qu'à son entrée dans le ministère, le gouvernement se mettrait d'une façon aussi significative en lutte avec le clergé, il aurait refusé le portefeuille qui lui était offert. La conclusion de cela fut qu'il fallait passer outre et laisser crier M. Dupin, qui finirait par se calmer, quand il verrait qu'on ne prend pas garde à ses lamentations.

Pendant ce temps, les fonds secrets avaient été présentés à la chambre, et la commission chargée d'examiner le projet de loi venait d'être nommée. M. Dupin, qui n'avait manqué sa nomination que de trois voix, et qui le regrettait en cette circonstance plus qu'en aucune autre, se mit en rapport avec les honorables représentants que l'opposition comptait dans la commission, et des explications furent demandées aux ministres sur ce qu'ils avaient l'intention de faire pour relever M. Dupin des anathèmes lancés contre lui. Il leur fut déclaré, pour toute réponse, que le conseil s'occuperait de cette affaire, qui avait une extrême gravité, et que M. Dupin serait défendu contre les attaques dont il avait été l'objet, avec tous les ménagemens nécessaires pour ne pas envenimer une question par elle-même si délicate.

L'affaire fut elle de nouveau portée au conseil, nous ne savons; mais comme M. Dupin, impatient d'obtenir une réparation, n'avait encore rien appris, samedi dernier, qui pût le lui faire espérer, il se décida, ce jour-là, à se rendre chez le roi, et on assure qu'après s'être plaint très-vivement de la mauvaise volonté du cabinet, il ajouta que si la satisfaction à laquelle il avait droit ne lui était pas accordée, il se verrait forcé de donner sa démission de procureur général à la cour de cassation.

Il est probable que cette mise en demeure a triomphé des résistances de MM. Martin, Salvandy et autres, puisque le *Moniteur* annonce enfin que le mandement de M. de Bonald est déferé au conseil d'état. C'est bien; mais n'eût-il pas mieux valu prendre de suite ce parti et ne pas laisser à M. Dupin, et à ceux qui dans cette affaire, pensent comme lui, le droit de dire que le cabinet n'agit que comme contraint et forcé.

(Journal du Havre.)

— Il paraît certain que M. Dupin, considérant comme insuffisante la mesure prise par M. le garde-des-sceaux contre M. le cardinal de Bonald, se propose de porter l'affaire à la tribune, et de provoquer de la part de la chambre une manifestation contre le parti ultra montain

— On assure qu'Eugène Sue est décidément excommunié, et qu'on a affiché sur une église de Paris un avis annonçant que seront excommuniés également tous ceux qui liront le *Juf Errant*. On pense à cet inter-

dit a été sollicité et obtenu par les journaux soi-disant religieux, effrayés de se voir à peu près sans abonnés. Il ne manque plus que de menacer d'une nouvelle excommunication ceux qui ne s'abonneront pas à ces journaux. Rostera à fulminer une troisième excommunication pour obliger à les lire ceux qui se seront abonnés.

Toujours est-il que, assistant l'autre soir, au Théâtre Français, à la représentation de *Guerrero*, je rencontrai Eugène Sue que je n'avais pas vu depuis longtemps, et que je le trouvai si bien portant, avec un air si prospère, que je n'hésitai pas à lui donner la main, malgré l'excommunication lancée contre lui.

Alphonse Karr.
(*Courrier Européen*.)

NOUVELLES DU SOIR.

Nous avons remarqué ce soir un mouvement peu ordinaire au camp ennemi, Oribe aurait-il l'intention de sortir de cette apathie dans laquelle ses folles espérances de la reddition de la place le retiennent depuis plus de deux ans? Il a eu certainement tout le temps de fixer l'irrésolution dans laquelle il était en mars 1842, quand il écrivait au *British Packet*: « Nous ne savons si nous fermerons le siège de la place où si nous tenterons un assaut. » Peut-être a-t-il enfin pris cette dernière résolution.

AVIS.

M. Martin, chargé de la direction de la société philo dramatique française, a l'honneur de prévenir les personnes qui ont fait quelques fournitures pour la représentation de dimanche dernier, qu'elles peuvent, des ce jour, présenter leurs comptes chez lui, rue du 25 Mai, n° 251, pour y être payé.



VENTE A L'ENCHERE.

[Remate.]

P. P. VAZQUEZ.

De meubles, de bijoux et d'une collection de plantes dans de bons vases.

Demain jeudi, 8 courant, à 11 heures du matin, aura lieu la vente à l'enchère des articles suivants:

Consoles en acajou, sofas, chaises, glaces, commodes, toilettes, candélabres, guitare, pendules, montres, coliers, bagues, etc., etc.



MARINE

et

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVAGES.

Entrées du 6.

De Sainte-Catherine, brick sarde *Ciceroa*, à ordre avec bois, riz et charbon.

DEMANDES DE PASSEPORTS DU 6 MAI.

Première publication.

MM.

Leonardo Hargrave.....	Buenos-Ayres.
Jorge Spurr.....	Idem.
Présentation.....	venant de
Cipriano José Leitarel.....	France.

AVIS DIVERS

COMMISSION DE SUBSISTANCES.

A dater d'aujourd'hui, 2 mai, le bureau de la commission de subsistances recevra les déclarations des négociants depuis 4 heures du soir jusqu'à la nuit.

AVIS.

Les personnes qui auraient quelques droits à faire valoir contre les intérêts aux parts de prise du paylebot argentin Mariana, devront dans les trois jours de cette publication se présenter chez M. Francisco Maynez, juge de paix de la première section, afin d'y régulariser légalement leurs créances respectives
27 avril 1845.

AVIS.

POUR RIO GRANDE PASSAGERS ET CHARGEMENT.

La belle goëlette sarde ADELAÏDE, de très bonne marche, ayant des emmenagements commodes pour les passagers et une bonne table, partira mardi prochain fixe 14 du courant. S'adresser pour fret et passage à son capitaine rue de Las Piedras, n° III, au bureau de MM. Michelin et Albani, ou à son consignataire Francisco Copon, rue des Misioneros n° 40.

DEPARTEMENT DE LA POLICE.

AVIS.

Afin de rendre nul tout prétexte d'ignorance que voudraient faire valoir les contrevenants aux dispositions de l'autorité, le public est prevenu que: toute personne qui tiendra du biscuit en son pouvoir pour le vendre, soit en détail, soit de toute autre manière, est tenue de prendre au bureau de la commission du monopole pour la fabrication du pain, un permis qui spécifie la quantité déclarée pour être vendue et porter la date du jour de la déclaration. Ce permis devra être conservé afin de pouvoir le présenter à l'autorité toutes les fois qu'elle se présentera dans les maisons pour s'assurer des quantités vendues et de celles existantes.

Montevideo, 3 mai 1845.

Les personnes qui desirent un bon cuisinier sachant faire la pâtisserie et le pain, peuvent s'adresser rue del Rincon, n° 14, au café Oriental.

VOL.

Un perroquet jaune, de Corrientes a été volé, rue de l'Uruguay, n° 188. Il sera accordé une bonne récompense à celui qui en donnera connaissance à l'adresse indiquée.

Le Propriétaire-Gérant, Jh. REYNAUD.

Imprimerie CONSTITUCIONAL, Rue de las Cámaras N. 34.